

Morgane maison à propriété partagée

pour personnes isolées et autonomes



0769358494

Lucbardez et Bargues

sommaire

avant propos

maison à propriété partagée indivis !

2 propriétaires dont l'une ne répond à rien n'y habite plus , donc l'espace est vacant
sauf 1 chambre sur les 6 qui est occupée

tout le reste est partagé selon les règles élémentaire d'entretien

2 situation

le bien

l'état légal actuel

l'objectif actuel d'un propriétaire occupant

les modèles originels

les perspectives

les adresses référentes

usage découverte

1) situation

le bien est situé sur la commune de Lucbardez et Bargues à 12 km de Mont de Marsan , proche de la route de Roquefort à 30 m, séparé de celle-ci par une haie de bambous à l'arrière un espace vacant bordé d'une forêt de jeunes pins parcouru de sentiers et traversé par une piste piétonnière et aussi carrossable en sol de terre sablonneuse menant au hameau de Grand Chemin où se situe le château d'eau et diverses activités artisanales la route mène en direct à Sarbazan et Roquefort où se situent bon nombre de services de proximité , superettes médecine artisanat garages
carte [vu d'avion](#)

2) le bien (plan du terrain et de la maison) 7500m² en nu

propriété , 165m² maison , 3 secteurs 6 chambres autonomes 2wc 1 salle de bain 1 salle d'eau , avec possibilité de rajouter une autre salle d'eau + wc

3) l'état légal (propriété partagée indivis) indivis suppose que

toute décision gestion amendement est prise à l'unanimité !

l'autre propriétaire étant absente et ne répondant à rien , je prends des décisions comme propriétaire mais sans possibilité de vendre ou de louer puisque l'autre propriétaire ne répond à rien !

Offre de rachat de part peut être faite si accord

Je peux aussi héberger selon les conditions traditionnelles , (ci dessous)

4) l'objectif actuel (continuer l'esprit propriété partagée

indivis) bien commun total 100% réparti entre plusieurs propriétaires à parts inégales ou égales évaluées en % du bien total donc on est propriétaire commun de ce bien immobilier et du terrain environnant 7500 m² sur lequel existe , jardins , forêt , prés herbeux et ...broussailleux, plan d'eau quand il pleut récupérant l'eau du toit !

Le prix d'acquisition et d'entretien est considérablement réduit !

chaque part est revendable par les acquéreurs avec accord des autres propriétaires sur le futur acquéreur !

votre objectif

consiste à vous inclure dans cette réalisation virtuellement d'abord pour avoir l'accord des autres sous conditions éventuelle

Votre projet peut être à court ou long terme , c'est vous qui décidez !

ce qui importe c'est d'avoir un lieu de secours à un moment où ça ne va pas fort ! se reconstituer physiquement et psychiquement

les modèles d'origine il existe plusieurs modèles de ce type semblables mais originaux en constante évolution où préside la solidarité et l'unanimité pour toute chose effectuée en commun , les modèles sont répertoriés et cumulés ci dessous !

les perspectives partager ce bien entre 5 personnes occupant chacunes une chambre privative + le reste en partagé avec les autres , cuisine snack , salon , bibliothèque , véranda atelier , jardin , environnement , plan d'eau gestion commune et sectorisable par poles

les adresses référente -propriétaire
occupant , (une chambre) lassenay jean pierre 50% du bien
jeanpierrelassenay400@gmail.com 0769358494
-propriétaire non occupant nicole.misson@gmail;com 0686032008

Règlements intérieur

a) propriétaires

habitat , bénéfices et frais proportionnellement à la part possédée

b) usagers partage des frais d'usage de façon équitable en jour usager

un individu utilise un jour l'habitation est l'unité de base .En 1 mois c'est 30 ou 31 jours occupation pour 1 individu ! frais , eau électricité connexion internet Une caution non encaissée est requise pour payer en cas de défaut ! la caution n'est pas encaissée elle est restituée au départ sauf si dégradations ou non paiement des frais !

les frais sont estimables (5€/ jour et par personnes=150€/mois) mais aussi chiffrables par mois avec les mesures en ligne !

c) comportement "intra muros"

les parties communes sont utilisables par chacun en prenant soin de "laisser l'endroit dans l'état souhaité en entrant "

Entretien collectif soit par action soit par financement !

si possible réunion tous les jours au salon par exemple , pour définir ce qui va et ce qui ne va pas pour soi et le dire , suggérer une action à faire ou à corriger !

comportement correct envers les autres , donc acceptation à l'unanimité

-entretien personnel de sa chambre privée, entretien collectif de l'espace collectif

d) en cas de départ pour une quelconque raison , le locataire usager n'exigera aucun relogement !

-le règlement intérieur est accepté daté signé

je soussigné lassenay jean pierre accorde pour une période de 1 mois renouvelable l'autorisation d'être hébergé dans une chambre de la maison 909 route de roquefort sous ces conditions

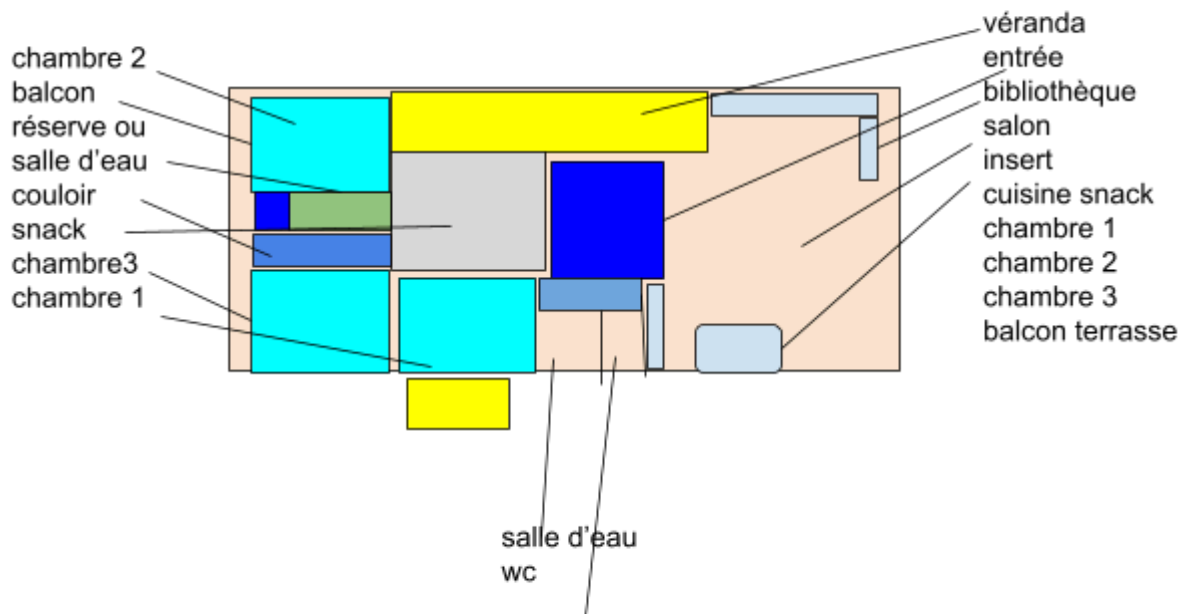
fait à lucbardez le 17//2024 jusqu'au 17/8/025

signature

je soussigné _____ accepte pour une période de 1 mois renouvelable l'autorisation d'être hébergé dans une chambre de la maison 909 route de roquefort sous ces conditions

fait à lucbardez le 17/9/2024 jusqu'au 17//025

plan rez de chaussée



AVmaison à propriété partagée

pour personnes isolées et autonomes , visite prioritaire



0769358494

Lucbardez et Bargues

vaste maison

dans les landes entre roquefort et mont de marsan , isolée qui a 6 chambres individualisées , une cuisine , une véranda bien exposée , des sanitaires , une salle d'eau , une salle de bain , un sous sol , un environnement ,forestier et agréable ,

cette maison est trop vaste , donc je veux la partager mais pas avec n'importe qui , j'attends, comme dans toutes les maisons partagées , laisser à chacun des occupants un espace privatif , la chambre refermable , et un espace commun tout le reste !

les parties privatives ,

chambres sont entretenues individuellement ,

les parties collectives sont entretenues collectivement selon les envies et compétences de chacun .

Mon but est d'aider ceux qui sont dans un moment difficile de leur vie , provisoirement ou plus longuement ,

les chambres

les premiers arrivés sont les premiers servis , les autres choisissent ce qu'il reste , toutes sont isolées et confortables , et il y a en plus la convivialité.

[voilà la maison cliquez ici](#)

Je suis persuadé que ce qui fait défaut aux individus c'est la convivialité plus que l'habitat , , c'est un outil que je gère facilement et il me semble que le faire partager est très positif pour tous !

les règles intrinsèques sont établies collectivement et à l'unanimité acceptées !

écrites , signées et datées

sont modifiables dans les mêmes conditions !

usage découverte

avant de se lancer dans l'achat il convient **d'expérimenter**

donc séjour possible immédiatement avec participation équitable aux frais eau électricité connexion internet , évalué **grossièrement** à 5€/personne et par jour

mais les frais sont variables selon la consommation

si le mode de vie convient c'est offre d'achat , reste à la co propriétaire d'accepter ou non mais la durée ne dépend que de moi !(et surtout du comportement de l'accueilli)

certificat d'hébergement

je soussigné lassenay jean pierre , accepte d'héberger william
pendant une période de 1 mois renouvelable

En échange l'hébergé cotisera pour les dépenses inhérentes à l'habitat pendant cette période , eau , électricité connexion internet , estimée pour l'instant à **150€** par mois / personnes **5€/jour** par personne), révisable mensuellement en fonction des dépenses réelles payable en début de mois !

- une **chambre privative** lui est accordé et l'accès à tout le reste de la maison commun ,
- le **comportement** avec les autres cohabitants est la correction sans quoi il sera ms terme immédiatement à son hébergement ,
- une **caution** non encaissée sera déposée au cas où des dégradations seraient faites ,
- si par cas un travail dans la maison est effectué il sera négocié et rémunéré in fine , lors du départ ,

La **caution** est estimée à

2 mois de frais d'hébergements = **300€** sous forme de chèque non encaissé

date de départ du bail d'hébergement, date de fin signature acomptes

3/9/24

3/10/24

150€

chèques garantis

1°) caution 300€

2°) avance sur consommation eau élec connexion 150€ mois septembre